5e année — Ottawa et Hull, Samedi, 29 Decembre 1883 — No. 304

ABONNEMENT

Payable d'avance, par an.....$3.00
do do quatre mois.. 1.00
do do un mois..... 0.25
Edt. Hebdomanaire, par an..... 1.00

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, par ligne...$0.10
Tous les jours 0.05
Trois fois par semaine..... 0.06
Une fois la semaine..... 0.08
A long terme, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire — "RELIGION ET PATRIE" — F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

SON EXCELLENCE

Le Gouverneur-Général

RECEVRA LES VISITEURS

—LE—

PREMIER JOUR DE L'AN,

DANS LA

Salle du Conseil, Edifices du Parlement,

Entre midi et deux heures.

Par ordre,

MELGUND,
Secrétaire du Gouverneur-Général.

Hôtel du Gouvernement,
25 décembre 1883

LE CANADA

Ottawa et Hull, 29 Décembre 1883

COURRIER

M. George Musson, de Toronto, vient d'être nommé vice-consul du Brézil pour la province d'Ontario.

Moins fanatique que le *Globe*, la *Gazette* de Montréal félicite l'honorable M. Caron d'avoir nommé le lieutenant colonel Lamontagne député adjudant-général pour le quatrième district militaire.

Le département de la marine et des pêcheries a reçu 31 médailles en or, 25 en argent, et 4 en bronze décernées au Canada pour ses produits exhibés à l'Exposition Internationale des pêcheries à Londres.

Son Excellence le gouverneur général et lady Lansdowné, accompagnés de lord et lady Melgund, partiront pour Montréal le 7 janvier. Ils assisteront le 11 au bal annuel du "Royal Canadian Yacht Club."

Le Morning News, de Toronto, dit que l'honorable M. Fraser sera probablement forcé de se retirer du cabinet Mowat à la suite de MM Wood, Young et Crooks, pour des raisons de santé. Sa résignation peut être annoncée d'un jour à l'autre.

Certains journaux grits ont prétendu que la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien voulait retirer l'argent qu'elle a dû confier au gouvernement, en retour de la garantie que lui avait donnée celui-ci. Il n'y a pas un mot de vérité dans tout cela. Le ministère a conclu des arrangements qu'il entend respecter lui-même et faire respecter par la compagnie pour protéger les porteurs de bons.

LE SERVICE CIVIL

Le Secrétaire d'Etat vient de publier un intéressant document. C'est un état, demandé à la dernière session, et indiquant les noms, les appointements, la nationalité et la religion des fonctionnaires publics dans les différents ministères, ainsi qu'au Sénat et aux Communes.

Il appert qu'il y avait à la fin de la dernière année fiscale 82 Anglais, 257 Canadiens Anglais, 145 Canadiens-Français, 92 Irlandais, 46 Ecossais, 2 Allemands, 1 Prussien et 16 autres non classés.

De ce nombre, 250 appartiennent à l'Eglise catholique de Rome, 227 à l'Eglise d'Angleterre, 78 à l'Eglise Presbytérienne, 35 à l'Eglise Méthodiste, 13 à l'Eglise Protestante, 9 à l'Eglise Baptiste, 7 à l'Eglise Episcopalienne réformée, 4 à l'Eglise des Congréganistes, 4 à l'Eglise Catholique Apostolique, 1 à l'Eglise du Christ, 1 à l'Eglise Luthérienne, 3 n'appartiennent à aucune église, 2 soi disant chrétiens qui n'avouent aucune croyance, puis un indépendant en religion

***

On comptait à la même époque 312 employés venant de la province d'Ontario, 195 de la province de la province de Québec, 42 du Nouveau-Brunswick, 34 de la Nouvelle Ecosse, 8 de l'Ile du Prince-Edouard, 1 de Manitoba et 45 de l'étranger.

Dans le ministère de l'intérieur la province d'Ontario était alors représentée par 69 officiers, dans le ministère des postes par 67, dans le ministère des finances par 33 sur 45; au Sénat et aux Communes par 30 sur 57.

La province de Québec l'emportait au ministère seul de l'agriculture, où elle se trouvait représentée par 28 sur 35 employés.

Le Nouveau-Brunswick avait le haut du pavé au ministère de la marine et des pêcheries, où 8 des siens occupaient différentes charges

***

Au ministère de l'agriculture, il y avait, à la même date, 22 Canadiens-français contre 13 autres de nationalité différente.

Au ministère des postes, il y avait 47 Canadiens-Anglais, 37 Irlandais, 16 Ecossais, 13 Canadiens-Français, et 4 Anglais.

Au ministère de la milice, il y avait 14 Canadiens-Anglais et 10 Canadiens Français.

Au ministère de l'intérieur, il y avait 40 Canadiens-Anglais, 15 Anglais, 11 Irlandais, 10 Canadiens Français et 4 Ecossais.

Aux Communes, il y avait 26 Canadiens-Français, 17 Canadiens-Anglais, 4 Anglais, 2 Irlandais et 1 Ecossais.

Au Sénat, il y avait 16 Canadiens-Français, 10 Canadiens-Anglais, 4 Irlandais, 2 Anglais et 1 Ecossais

La conclusion est facile à tirer.

LES ELECTIONS MUNICIPALES

Le choix des candidats aux honneurs municipaux aura lieu lundi prochain. Les candidats à la mairie sont MM. McDougal et Bate, et à la charge d'échevin les prétendants sont nombreux dans les différents quartiers.

Nous avons déjà parlé de l'importance qu'il y aurait de choisir des hommes parfaitement dignes de nous représenter au conseil de ville. Ce conseil a eu du bon auprès d'un certain nombre, mais malheureusement il n'est pas suivi par tous.

M. l'échevin Chabot ayant fait connaître son intention de ne pas se présenter dans le quartier By, les contribuables canadiens-français de ce quartier pourraient faire un meilleur choix que celui qu'ils se préparent à faire en la personne de M. Germain. L'honneur national exige que nous choisissions des hommes ayant l'instruction et les aptitudes nécessaires pour nous représenter dignement, car nous donnons à nos concitoyens d'une autre origine une bien petite idée de nous-mêmes en choisissant comme représentants au conseil, ou ailleurs, des hommes sans instruction aucune. Passe encore lorsqu'il y a chez eux des qualités transcendantes et que leurs actes et leurs votes sont bien dirigés. Mais ce n'est pas le cas pour M. Germain; car si on examine les actes de cet échevin—et ils ne sont pas nombreux—on trouve qu'ils sont en contradiction avec l'intérêt des contribuables.

M. Germain a été en faveur du bonus aux manufactures — nous l'étions aussi de concert avec tous ceux qui désiraient le progrès de la ville—mais il faut faire la distinction. M. Germain ne s'attachait qu'à la seule manufacture de chaussures parce qu'il y voyait un moyen de vendre son cuir, et il nous offrait comme manufacturier puissant un homme qui ne l'était peut-être pas, car les dépêches rapportent qu'un M. Chevalier, fabricant de chaussures à l'Assomption, est en mauvaises affaires. Il faut avouer que le choix de M. Germain n'était pas heureux et ne prouve pas beaucoup en faveur de son discernement en voulant induire les contribuables à lui payer $10,000.

M. Germain se vante, à domicile, d'avoir fait beaucoup pour le quartier qu'il représente. Nous voudrions bien savoir comment. Est-ce par le fait, que sur une somme de $2,140.52 dépensées dans les rues du quartier By, M. Germain en a fait mettre près de la moitié, $915.94 dans la seule rue Friel, afin de donner de la valeur à ses propriétés et faire enlever le tan de sa cour, ouvrage qui lui aurait coûté au moins $200? Est-ce parce qu'il se fait construire une maison sur cette rue? Nous ne voyons pas par ce fait rien qui soit de nature à le recommander aux électeurs.

Et ses votes, ont-ils toujours été bien donnés? Celui surtout par lequel il a approuvé une dépense de $2,262 43 sur le parc Lansdowne (ou Dominion) lorsque le comité des finances—dont M. Germain est un membre inutile—n'avait à son crédit pour faire cet ouvrage que $1361 93, balance des fonds produits par la célébration du 1er juillet. Et ces travaux mêmes, n'étaient-ils pas inutiles et causant à la ville un tort considérable, en affectant à un objet futile un terrain que la corporation avait acheté pour y tenir des expositions, lesquelles rapportent plus de profits à Ottawa qu'un terrain de courses. Mentionnons encore, pour terminer, l'opposition sourde qu'il a faite au projet de de taxer les banques et autres institutions monétaires, simplement par jalousie contre M. l'échevin Chabot, auteur de ce projet qui donnera un revenu additionnel de $15,000 à la ville. Où sont les actes de M. Germain qui ont eu pour but d'augmenter les revenus de la ville? On ne les voit nulle part. Au contraire on le voit plutôt disposé à entraver les mesures proposées à cet effet et à s'absenter, lors que sa présence serait nécessaire pour voter en faveur d'un projet utile.

ON NE VOIT RIEN VENIR!

Plus de trois mois se sont écoulés depuis l'élection d'Algoma et le rapport officiel se fait encore attendre. On ne voit rien venir. Il est impossible de ne pas croire que l'officier-rapporteur, créature du ministère, n'ait reçu le mot d'ordre de M. Mowat.

Et pourquoi donc hésiter si longtemps à proclamer élu le condidat ministériel? Parceque sans doute M. Mowat a peur. Mais enfin, il faudra bien qu'il finisse par s'exécuter, et le plus tôt serait le mieux dans son intérêt.

Les menaces de M. Meredith et du *Mail* ont évidemment leur effet, si les émissaires de M. Mowat n'avaient rien commis d'illégal, n'avaient pas frustré de leur droit de vote un grand nombre de conservateurs, si MM. Hardy et Pardee ne s'étaient pas compromis, négligerait-on de publier le rapport de l'élection dans la *Gazette officielle*? Certainement non.

Notre confrère de l'*Electeur* que ces violations de la loi scandalisent beaucoup ne pourrait-il pas écrire à M. Mowat pour lui représenter tout ce que la situation a de louche, d'irrégulier et d'inconstitutionnel.

P. S. L'article qui précède était écrit, lorsque nous avons appris que le rapport était enfin publié.

Il paraît que les paquets contenant les bulletins de votation ne sont pas scellés, comme l'exige la loi, et que les bulletins eux-mêmes ne sont pas numérotés, ce qui est bien de nature à faire naître toute espèce de soupçons. On aura peut-être voulu effacer ainsi toute trace des votes frauduleux donnés pour M. Lyon. Les électeurs d'Algoma Mills ou de la Rivière à la Pluie, n'ont pu voter, les boîtes du scrutin n'ayant pas été expédiees assez tôt..... par accident, nous assure avec onction l'agent Pattullo. La majorité de M. Lyon serait de 141; elle vient du district où les émissaires grits ont exercé la corruption la plus éhontée.

Attendons l'enquête qui se fera.

LA PAIX EST FAITE

Encore une question irritante de réglée.

La législature de la Colombie Britannique vient de ratifier l'arrangement conclu l'été dernier par le premier-ministre de cette province et sir Alex Campbell, pour regler toutes les difficultés pendantes entre les deux gouvernements.

Depuis son entrée dans la Confédération, la Colombie Britannique n'a cessé de se plaindre à tort ou à raison, et il était urgent et sage de la pacifier.

Il est donc entendu que le gouvernement fédéral se chargera de construire le bassin de radoub d'Esquimalt, et qu'il fera voter un crédit de $750,000 pour le chemin de fer d'Esquimalt et de Nanaimo, lequel devra être acheté le 10 juin, 1887.

En retour, la province concède au gouvernement fédéral 3,500,000 acres de terre dans la riche vallée de la Rivière à la Paix Elle lui donne aussi une lisière de terre, d'une largeur de 20 milles de chaque côté du chemin de fer du Pacifique, et sur toute l'étendue de la ligne dans la province.

Tout les amis de la Confédération seront sans doute heureux d'apprendre que la Colombie Britannique n'aura bientôt plus à nous entretenir de ses griefs, réels ou imaginaires, et que la paix est faite.

Le parlement fédéral sera appelé à ratifier, à son tour, l'arrangement en question.

Un nouveau règlement douanier décrète que d'ici au premier janvier prochain, les cotons teints ou imprimés seront admis à 20 pour cent dans tous les ports du Canada, pourvu qu'il soit certifié qu'ils sont arrivés dans le pays sujets à l'examen ordinaire au port de destination.

B. G.

FONDS DE
BANQUEROUTE
—DE—
BAS DE LAINE FINE POUR DAMES
—A—
25 Cts.
LA PAIRE.

CONDITIONS COMPTANT.
PAS DE SECOND PRIX.

BRYSON, GRAHAM & Co.,
Nos. 152 et 154,
RUE SPARKS.

& CO.

ROBES DE BUFFLES!
ROBES DE BUFFLES!!

Allez au grand DÉPOT DE ROBES DE BUFFLES, dans les salles d'encan de

M. TACKBERRY, 29 RUE SPARKS,

en face de l'hôtel Russell.

Grandes peaux de buffles de $6 à $20, de loupcervier, d'ours du nord et japonnais. Sur 33 peaux d'ours il m'en reste quatre seulement, et j'ai vendu 150 peaux de loupcervier. Mes capots en pelleterie se vendent aussi très rapidement, car les prix sont très bas.

Venez tous au grand dépôt de robes de buffles. Je puis vendre moins cher qu'aucun autre marchand peut acheter et mes prix sont au plus bas.

J. B. TACKBERRY,
Encanteur.

AVIS

Est donné par le présent que j'ai vendu aujourd'hui à R. A. Starrs et Cie., le magasin d'épiceries que je possédais sur la rue Clarence, dans la ville d'Ottawa, avec tous les crédits de ce magasin. Je désire remercier mes anciennes pratiques pour le généreux patronage qu'elles m'ont accordé dans le passé.

MICHEL STARRS.

Ottawa, 3 déc 1883.

NOUVELLE RAISON SOCIALE

Nous faisons aujourd'hui connaître au public que nous avons acheté le grand fonds d'épiceries et de liqueurs de M. Michel Starrs, dont nous continuerons le commerce à son ancien poste, sur le côté nord de la rue Clarence, en face du marché By. Nous aurons toujours un assortiment complet des meilleures épiceries, et nos conditions de vente sont des plus avantageuses.

R. A. STARRS,
JOSEPH BROUSSEAU.

Ottawa, 3 déc. 1883. 1s

AVIS

AVIS PUPLIC est donné par le présent qu'une demande sera faite au Parlement, à sa prochaine session, pour obtenir un acte constituant la Compagnie du chemin de fer de Vaudreuil et Prescott.

LACOSTE, GLOBENSKY, BISAILLON & BROSSEAU,
Avocats des requérants.

Montréal, 14 novembre 1883.

FUMEZ LES CIGARES
CABLE
ET
EL PADRE
MANUFACTURÉS PAR
S. DAVIS & FILS
MONTREAL.
3 déc. 1 an.

E. VEZINA
BIJOUTIER et HORLOGER
No. 536. Rue Sussex,
OTTAWA.
CADEAUX DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN
Assortiment complet de Bagues, Anneaux Epingles, Boucles d'oreilles. Montres en or et en argent
A MOITIÉ PRIX
Ouvrage fait à ordre sous le plus court délai à des prix modérés.
AGENT pour la célèbre montre Waltham
E. VEZINA,
Porte voisine du VARIETY HALL,
1er dec, 1 an

FOURRURES
Le public d'Ottawa et de ses environs est invité à venir examiner notre assortimen contenant ce qu'il y a de plus nouveau e de plus élégant en fait de
MANTEAUX ET DOLMANS,
en Seaiskin et doublés en fourrures, pou dames.
Une spécialité de garnitures de fourrures, Manchons, Gants, Chapeaux, Casques et m tines
Le plus bel assortiment qui existe Ottawa, dans lequel on n'a que l'embarras du choix. Les prix sont toujours les plus bas, chez
H. L. COTE
128, Rue Rideau.
Sept. 188 1a

Lotion Persienne
La LOTION PERSIENNE est la meilleure préparation connue jusqu'à présent contre le MASQUE, les ROUSSEURS, les BOUTONS ou tout s autres maladies de la peau.
Cette préparation ne contient rien qui soit injurieux à la peau, et pour cette raison est recommandée d'une manière spéciale comme une excellente EAU DE TOILETTE.
Pas de bureau de toilette bien garni sans une bouteille de LOTION PERSIENNE.
En vente chez tous les pharmaciens.
Dépôts en gros à Montréal,
MM. LYMAN SONS & Co.
KERRY WATSON & Co
H. SUGDEN EVANS & Co
4 Jan. 1883.

VIEUX DE 54 ANS
L'ELIXIR
Végétal Balsamique
—DE—
N. H. DOWNS
A subi une épreuve de CINQUANTE-QUATRE ANS, et a été reconnu comme le meilleur remède contre les
Rhumes, la Toux, la Coqueluche et toutes les maladies des Poumons.
PRIX
25 cts. et $1.00 la Bouteille.
VENDU PARTOUT, et par
C. O. DACIER, Ottawa.
14 mai 1an